Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260604-2026_06_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

–

Séance du 4 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 juin à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 28 mai 2026 qui a été adressée par le Maire, Clément LE FRANC, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présent(e)s :

LE FRANC Clément, ESPITALIER-NOËL Ludovic, MERCIER Françoise, BRUNEL Pascale (à compter du point n°4), VIDOR Rémi, LE DUC Marine, LE GALL Bruno, BAUDRY Christophe, LE DIOT Marie-Laure, ROUSSEL Sylvain, PONSOT Claire, LE METOUR Jean Noël, SERRE Pascal, SEVENO Bertrand, GONIDEC Jean-Marc, RAUD Gaelle, MESSÉ-BOUILLARD Carole, GAUDICHEAU Benoît, EON Marjorie, KERLIDOU Estelle, SCHERPEREEL Laure, JACOB Christine, FACCHINETTI Régis, MAHJOUB Ismahan, THÉOU François, PIC Jessica, LAUNAY Caroline

Absent(e)s :

COHEN Kévin, qui a donné pouvoir à BRUNEL Pascale,

VETTER Jean, qui a donné pouvoir à FACCHINETTI Régis,

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne : Marie-Laure LE DIOT.

2026-06-04 - Convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Morbihan relatif au bonus territoire CTG pour le Relais Petite Enfance – Renouvellement 2026-2030

Rapporteur : Marine LE DUC

Dans le cadre de la réforme des modes d'accueil conduite en 2021, l'ordonnance du 19 mai 2021 renomme les Relais Assistantes Maternelles (RAM) en Relais Petite Enfance (RPE).

Il s'agit toujours d'un service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels.

Les missions des RPE ont été enrichies par le décret du 25 août 2021. Cet avenant prend ainsi en compte des évolutions réglementaires et vient répondre aux enjeux du secteur dont les missions dites renforcées sont redéfinies au sein du nouveau référentiel national.

1- Les objectifs poursuivis par la subvention « Prestation de service »

- Informer les parents sur les modes d'accueil et les professionnels sur les aides financières et aux conditions d'accès et d'exercice des métiers de l'accueil individuel
- Participer à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant
- Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles

5 missions principales se sont ajoutées aux objectifs :

- Participer à l'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel selon les orientations définies par le comité départemental des services aux familles
- Offrir aux assistants maternels un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles ainsi

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260604-2026_06_04-DE

que les conseiller pour mettre en œuvre la charte nationale d'accueil du jeune enfant en organisant des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants qu'ils accueillent

- Faciliter l'accès à la formation continue des assistants maternels
- Assister les assistants maternels dans les démarches à accomplir sur le site monenfant.fr
- Informer les parents sur les modes d'accueil du jeune enfant, individuels et collectifs, présents sur le territoire et les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins

2- Les objectifs poursuivis par les missions renforcées

La convention actuelle prévoit un financement complémentaire pour les RAM qui s'engagent dans au moins une des 3 missions supplémentaires, dont la première a été retenue par la Mairie de Séné :

1. le traitement des demandes d'informations sur les modes d'accueil formulées par les familles sur le site monenfant.fr
2. la promotion de l'activité des assistants maternels
3. l'aide aux départs en formation continue des assistants maternels

La CAF a ajouté en 2021 un financement complémentaire des RPE qui s'engagent dans au moins une des 3 missions renforcées dont la première a également été retenue par la Mairie de Séné

1. le guichet unique et le traitement des demandes formulées sur le site monenfant.fr
2. l'analyse de la pratique à destination des professionnels
3. la promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication

L'offre d'accueil individuel auprès des assistantes maternelles représente 77 places (données 2025) :

- 27 places dans le centre (7 assistantes)
- 35 places au Poulfanc (10 assistantes)
- 15 places dans les villages (4 assistantes)

Le RPE est fréquenté par 95 % des assistantes maternelles qui sollicitent un accompagnement de leurs contrats avec les familles et la moitié participent aux matinées de rencontres (50 ateliers par an) avec les enfants au sein du relais.

Le RPE est situé au sein de l'accueil de loisirs des maternelles (Bourg) et propose depuis 2026 des ateliers et une permanence mensuelle au sein de la maison des habitants (Poulfanc).

La convention actuelle est arrivée à échéance au 31 décembre 2025.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'objectif et de financement du RPE avec le bonus « territoire CTG » pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

En 2025, les différentes subventions de la CAF (PSU + missions renforcées + bonus CTG) ont représenté 39 489,46 € soit 72 % du fonctionnement du RPE dont le budget annuel a été de 54 938,58 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L214-2-1

Vu l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles renommant les relais d'assistantes maternelles (RAM) en « Relais Petite Enfance » (RPE),

Vu le décret n°2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux relais Petite Enfance,

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260604-2026_06_04-DE

Vu la délibération du 29 mars 2022 approuvant la convention de financement pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Vu la délibération du 6 mars 2025 approuvant la convention de l'année 2025 par avenant,

Vu l'avis de la Commission Petite enfance, enfance, jeunesse et vie scolaire du 19 mai 2026,

Considérant que les missions du RPE participent à l'amélioration de l'information donnée aux familles sur les modes de garde et à la professionnalisation des assistantes maternelles indépendantes,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement concernant le Relais Petite Enfance de la commune de Séné pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget des exercices concernés.

Fait et délibéré avec les membres présents,

Séné, le 9 juin 2026

Le Maire,

Signé par : Clément Le Franc
Date : 09/06/2026
Qualité : Maire

Clément LE FRANC

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 9 juin 2026
et publication le 9 juin 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.